

05/03/2026 – Communiqué IBSA : Impact des droits de douane US sur Bruxelles

## **DROITS DE DOUANE AMERICAINS : QUELS EFFETS SUR L'ECONOMIE BRUXELLOISE ?**

Depuis début 2025, les droits de douane américains mis en place par l'administration Trump sont au cœur de l'actualité économique. Le Focus n°79 de l'IBSA explique ce que sont les droits de douane et analyse leur impact sur l'économie de la Région bruxelloise.

### **2025 : hausse des droits de douane américains sur les biens européens**

Début 2025, les droits de douane américains sur les produits européens s'élevaient à 1,6 %. En quelques mois, ils ont augmenté pour atteindre une moyenne – valable jusqu'à récemment – de 16,3 %, avec des niveaux beaucoup plus élevés pour certains produits stratégiques, comme 25 % sur les voitures et pièces automobiles ou 50 % sur l'acier et l'aluminium. Le président américain menace régulièrement de les augmenter pour faire pression sur les gouvernements, créant ainsi beaucoup d'incertitude autour de ces droits de douane.

### **Bruxelles exporte principalement des services vers les États-Unis**

Entre 2019 et 2024, la Région de Bruxelles-Capitale a exporté en moyenne 667 millions d'euros de biens par an vers les États-Unis, soit environ 7 % de ses exportations totales de biens. Les principaux produits concernés étaient les produits pharmaceutiques et les voitures particulières. Depuis la fermeture d'Audi Brussels, cette dernière catégorie a quasiment disparu. En 2025, les exportations bruxelloises vers les États-Unis ont ainsi diminué de moitié (- 48 %). Deux tiers de ces exportations (69 %) proviennent du secteur chimique. Ce sont principalement des produits pharmaceutiques.

Les exportations bruxelloises de services vers les États-Unis sont nettement plus importantes : elles atteignent environ 2,5 milliards d'euros par an (2019-2023). Il s'agit surtout de services aux entreprises (notamment des services de consultance). À ce stade, ces exportations de services ne sont pas visées par les droits de douane américains.

### **Une exposition limitée aux droits de douane américains**

En moyenne, les exportations belges de biens vers les États-Unis contribuent pour une valeur de 336 millions d'euros à l'économie bruxelloise, soit 0,4 % du total de l'activité économique bruxelloise. Ce chiffre provient des exportations directes de Bruxelles vers les États-Unis et, en partie, de la contribution des entreprises bruxelloises à ce qui est exporté par les entreprises belges (bruxelloises ; flamandes ou wallonnes). Les exportations de biens vers les États-Unis n'ont donc pas un poids important dans l'économie bruxelloise.

Une hausse des droits de douane sur ces exportations aura dès lors un impact limité sur l'économie bruxelloise. L'IBSA a calculé, dans ce Focus n° 79, qu'avec un droit de douane de 16,3 % (au lieu de 1,6%) :

- > à court terme (après 1 an), l'activité économique bruxelloise diminuerait d'environ 34 millions d'euros (-0,04 %) et 290 emplois seraient perdus ;
- > à long terme (7 à 10 ans), cette diminution s'élèverait à environ 87 millions d'euros (-0,09 %) et 740 emplois.

Ces effets à court et long terme sont des estimations ; ils ne sont pas figés car les entreprises s'adaptent aux conditions du marché et peuvent trouver d'autres débouchés. Une politique commerciale proactive peut aider les entreprises à absorber le choc et limiter l'impact estimé.

## En savoir plus ?

Le Focus de l'IBSA fait le point en quelques pages sur une thématique de travail de l'Institut. Les grands thèmes et enjeux de l'actualité socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale y sont traités au moyen de textes courts illustrés de graphiques, de tableaux et/ou de cartes.

Pour plus d'information, lisez le [Focus de l'IBSA n°79 « Quels effets les droits de douane américains ont-ils sur l'économie bruxelloise ? »](#).

## Contact

Line JUSSIANT, responsable communication

[ljussiant@perspective.brussels](mailto:ljussiant@perspective.brussels)

+32 2 435 42 33